



Communiqué de presse

Enjeux de recrutement, évolution des formations... L'Observatoire des métiers du BTP lève le voile sur les métiers de la fonction « Études »

L'Observatoire des métiers du BTP dévoile les résultats d'une étude inédite sur les métiers dédiés à la fonction « études » dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics. Face aux profondes mutations écologiques, numériques et réglementaires qui transforment le secteur, cette étude révèle des métiers devenus indispensables pour la maîtrise technique et économique des chantiers, mais confrontée aujourd'hui à des enjeux de recrutement et de formation majeurs.

Panorama de la fonction « études » dans les entreprises du BTP en 2025

La fonction "études" regroupe l'ensemble des métiers qui permettent de : **définir les solutions techniques, produire les plans, établir les métrés et chiffrages, et préparer l'exécution des chantiers** (BIM managers, chargés d'affaires, dessinateurs-projeteurs, géomètres-topographes, métreurs, techniciens, chargés d'études, etc.). Ces missions peuvent être réalisées par des professionnels dédiés au sein de l'entreprise, par d'autres salariés selon l'organisation interne, ou encore confiées à un bureau d'études externe.

En 2025, l'Observatoire des métiers du BTP estime à **92 000 le nombre de salariés qui relèvent de la fonction « études » dans le secteur du BTP**. Dans le détail, cela représente **58 320 salariés dans le Bâtiment** (5,2 % des effectifs) pour **une représentativité plus marquée encore dans le secteur des Travaux Publics avec 33 700 salariés** (10,2 % des effectifs).

L'étude relève plusieurs critères clés pour **expliquer la présence** de ces métiers dans les entreprises :

- Le premier critère est **la taille de l'entreprise** : à partir de 10 salariés, l'entreprise dispose fréquemment de métiers dédiés ; au-delà de 20, c'est quasi systématique. La fonction est très généralement assurée par

le dirigeant dans les entreprises qui ne disposent pas de poste dédié (75 %) et plus d'un tiers estiment y consacrer la moitié de leur temps de travail (37 %).

- Le deuxième critère est **le type d'activité de l'entreprise** : en effet, le second œuvre technique et le gros œuvre dans le Bâtiment et les activités des Travaux Publics nécessitent davantage d'études avec une dimension technique forte par rapport aux activités du second œuvre (hors métrage et chiffrage).
- Dans une moindre mesure, **l'appartenance à un groupe** (21 %) et **la localisation de l'entreprise** en zones urbaines (47 %) pèsent également sur la présence ou non de métiers dédiés à la fonction « études ».

Enfin, **les entreprises indiquent privilégier l'internalisation de ces expertises**, qu'elles jugent très stratégiques, et ce pour plusieurs raisons telles que **la maîtrise des coûts, des délais et des marges ou encore la garantie du maintien d'une compétence technique obligatoire**.

Évolution des besoins en emplois, compétences et formation pour la fonction « études » d'ici 2030

Malgré la démocratisation des outils numériques qui promettent d'optimiser le temps de travail consacré à ces tâches, **les besoins en recrutement restent élevés** en raison notamment de la complexification des projets, de la prise en compte des enjeux climatiques et des nouvelles réglementations. **L'Observatoire projette ainsi un besoin annuel de 2 200 nouveaux entrants dans le Bâtiment et 1 260 dans les Travaux Publics, soit plus de 15 000 postes sur les cinq prochaines années**. Une tendance également perçue dans les entreprises sans poste dédié où plus de la moitié des dirigeants (55 %) estiment qu'ils devront consacrer plus de temps aux études dans les années à venir.

En 2024, l'Observatoire des métiers du BTP a recensé plus de **12 500 sortants de formation** initiale pouvant potentiellement exercer un métier de la fonction « études ». Un **vivier certes conséquent mais qui ne devrait néanmoins pas suffire** : le secteur observe en effet une nette préférence pour **les profils Bac +3 à Bac +5** ou le recours à la promotion interne pour pallier le manque de formations spécialisées (notamment dans les Travaux Publics) et la technicité croissante des chantiers.

L'analyse de l'offre de formation met en lumière une bonne prise en compte des évolutions liées aux transitions numériques et technologiques, avec toutefois **deux leviers à renforcer** :

- **L'intelligence artificielle** : pour mieux accompagner les entreprises vers l'intégration des outils d'IA, qui promettent à l'avenir de faciliter la réalisation d'études (retrouvez les résultats de l'étude de l'Observatoire des métiers du BTP dans les entreprises du secteur [ici](#)).
- **La transition écologique** : les programmes de formation doivent évoluer à mesure que les dispositifs liés à la lutte contre les changements climatiques s'intensifient (usage des nouveaux matériaux et des modes constructifs, développement de la rénovation et de la restructuration, etc.).

Six axes de recommandations pour répondre aux besoins en recrutement et en formation identifiés par l'étude

L'Observatoire des métiers formule six axes de recommandations en conclusion de son étude :

- Renforcer **l'attractivité** de ces métiers pour faire face à la baisse des entrées en formation et répondre aux besoins en recrutement des entreprises.
- Anticiper la **transmission de compétences** pour répondre aux besoins en renouvellement de la main d'œuvre dus aux départs en retraite.
- Améliorer la **connaissance et l'utilisation des outils d'IA** au sein des entreprises et en particulier dans les fonctions « études ».
- Créer des modules ou intégrer de manière plus forte les thématiques liées à la **transition écologique**, tant en formation initiale que continue, ainsi que dans la formation des formateurs.
- Assurer une plus forte opérationnalité des **formations initiales** conduisant aux métiers dédiés à la fonction « études ».
- Accompagner la **montée en compétences des dirigeants** sur les « études » pour qu'ils restent à la pointe.

À propos de L'Observatoire des métiers du BTP

L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ) du BTP a été créé en 2004 par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics. Il remplit différents objectifs, notamment l'anticipation des évolutions quantitatives et qualitatives de l'activité, des emplois, des métiers et des qualifications du BTP, l'aide à l'ensemble de la profession aux niveaux national et territorial à anticiper les

besoins en matière d'emplois, de compétences et de formation, la transmission aux acteurs de la branche des analyses statistiques et qualitatives ainsi que des outils d'aide à la décision sur les questions d'emploi, de compétences et de formation, et la valorisation des métiers du BTP, leurs évolutions et les innovations du secteur en matière de construction.

L'Observatoire des métiers a été créé le 21 mars 2006 par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord interprofessionnel du 5 décembre 2003 et de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il est piloté par un comité de pilotage paritaire qui oriente et valide ses travaux.

Les principales missions de l'Observatoire sont les suivantes :

- anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives de l'activité, des emplois, des métiers et des qualifications du BTP ;
- appuyer l'ensemble de la Profession, au niveau national et territorial, pour anticiper les besoins en matière d'emploi, de compétences et de formation ;
- fournir aux acteurs des Branches professionnelles des analyses statistiques et qualitatives et des outils d'aide à la décision sur les questions d'emploi, de compétences et de formation ;
- valoriser les métiers du BTP, leurs évolutions et les innovations du secteur en matière de construction.